

Agen, mercredi 25 février 2026

COMMUNIQUE DE PRESSE

**COMMISSION PERMANENTE
DU 13 FEVRIER 2026**
Près de 2 millions d'euros attribués

A l'issue de la dernière commission permanente du Conseil départemental, sur proposition de la présidente Sophie Borderie, les élus départementaux ont délibéré sur **56 dossiers**.

1 900 334 € d'euros ont été attribués lors de cette commission permanente, notamment pour les principales actions suivantes :

SOLIDARITE – DEVELOPPEMENT SOCIAL

- 701 258 € attribués aux services d'aide à domicile dans le cadre de l'aide financière de soutien à la mobilité, aux temps de dialogue et de portage de bonnes pratiques.
- Approbation d'une convention relative à la coopération entre la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), la MDPH 47, l'ARS, le Conseil départemental pour le soutien à l'autonomie des personnes âgées ou vivant avec un handicap et leurs aidants (période 2025-2028).
- 2 000 € attribués au dispositif « les experts du vécu en protection de l'enfance »

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE

- 526 000 € de subvention de fonctionnement attribués à Lot-et-Garonne Ingénierie.
- 85 000 € attribués au titre du régime Fonds territorial au SMAVLOT.
- 200 000 € de subvention de fonctionnement attribués au GIP Campus numérique 47.
- 17 805 € attribués aux 6 lauréats de la 6^e campagne de levée de fonds Yuzu au titre « Economie Sociale et Solidaire ».
- 38 000 € attribués au titre du dispositif « Développer le tourisme durable et social » à une association.
- 12 500 € attribués à un GAEC au titre du régime « Equipements touristiques de découvertes et de loisirs ».
- 20 000 € attribués au titre du dispositif « Soutenir la création d'espaces d'intermédiation et d'innovations, à 2 associations.
- 3 000 € attribués au titre du dispositif « Organisation d'évènements participant à l'attractivité touristique, agricole et territoriale » à « Bastides en fête ».
- 8 000 € de subvention de fonctionnement attribués à l'UMIH47.

DEVELOPPEMENT DURABLE - AGRICULTURE

- 144 000 € attribués au titre de l'aide forfaitaire pour les nouveaux installés en agriculture et dans le cadre du régime d'aide de minimis en faveur de 15 bénéficiaires.
- 50 000 € de subvention de fonctionnement attribués à l'Association climatologique de moyenne garonne (ACMG).
- 62 500 € attribués à la Chambre d'agriculture de Lot-et-Garonne au titre d'une subvention dérogatoire.

ÉDUCATION – SPORT - CULTURE - CITOYENNETE

- 12 337 € en faveur de 6 collèges au titre du fonds commun des services d'hébergement
- 15 734 € en faveur de 13 associations dans le cadre du régime « Mission de service civique »
- 1 200 € en faveur de 8 jeunes conducteurs au titre du dispositif Pass Bonne conduite
- 1 000 € en faveur d'une association dans le cadre du régime « Soutien aux projets structurants citoyens »

En outre, dans le cadre des Services d'aide et d'accompagnement à domicile, l'assemblée départementale a délibéré pour lancer un appel à candidatures pour le financement d'actions améliorant la qualité du service rendu à l'utilisateur. L'appel est doté de 3 360 000€.

Contact presse :

Matthieu Stievet, Directeur de la Communication
Tél. : 05 53 69 45 11 / matthieu.stievet@lotetgaronne.fr